

**OnCIMè**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**au capital de 10250 euros**  
**Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL**  
**813 716 487 RCS LORIENT**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AVRIL 2019**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 3 498,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 498,39 euros
Absorption des pertes antérieures	281,38 euros
Solde	----- 3 217,01 euros
A la réserve légale	160,85 euros
Solde	----- 3 056,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 056,16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale prend acte qu'à la clôture de l'exercice 2018, le capital social actuel a été augmenté de 48 331 euros pour s'établir désormais à 96 831 euros et que le nombre d'associés est de 106 à la date de l'assemblée.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

Conformément à nos statuts qui prévoient un renouvellement par tiers des membres du Comité de Gestion, nous avons procédé à un tirage au sort parmi les membres les plus anciennement en poste :

- Béatrice Sculier Fabrice Penhoet et Marianne Billard ont été tirés au sort
- Fabienne Glomot est démissionnaire.

Huit postes sont disponibles pour compléter le Comité de Gestion. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant ou pendant l'Assemblée Générale.

#### **SIXIÈME RÉOLUTION**

Depuis l'Assemblée Générale 2018 la valeur de l'action à l'achat et à la vente est décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Lors de l'Assemblée Générale 2018 nous avons décidé d'une valeur de 261 euros.

Nous vous proposons pour cette année de choisir entre 265 euros et 271 euros.

Pour éclairer votre choix nous vous invitons à lire la note explicative qui est jointe à ce courrier.

#### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Jean-Luc DANET  
Président

**OnCIMè**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**au capital de 10250 euros**  
**Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL**  
**813 716 487 RCS LORIENT**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 27 AVRIL 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 3 498,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 498,39 euros
Absorption des pertes antérieures	281,38 euros
Solde	----- 3 217,01 euros
A la réserve légale	160,85 euros
Solde	----- 3 056,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 056,16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2019**

Cette résolution est adoptée par    voix ayant voté pour,    voix ayant voté contre et    voix s'étant abstenues.

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Luc DANET